

Décision

Générale

colonial

Décision n° 139 nominant sujet français, le nomme Hassan Ismael

n° 139

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1947

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1947

Date du numéro

28 février 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la requête en date du 17 septembre 1946 par laquelle le nommé Hassan Ismaïl Gabi, Fils de feu Ismaïl Gabi et de feu Kouleba bent Yahya, Race : Arabe Zabidi, Né en 1905 à Zebid (Yémen) Domicilié à Djibouti, quartier 2. Profession ; épicier, Situation de famille : marié, 7 enfants, sollicite la constatation de sa qualité de sujet français : Vu l'avis favorable du commandant du cercle : Après l'enquête du service de la sûreté: Considérant que l'intéressé, étant domicilié à la Côte française des Somalis avec sa famille depuis plus de dix ans, a acquis une situation notable attestant le caractère définitif de son établissement, remplit les conditions exigées par l'article 1er du décret du 25 février 1939 pour la constatation de sa qualité de sujet français,

TEXTE INTÉGRAL

Que le nommé Hassan Ismaïl Gabi est sujet français pour jouir de tous les droits et prérogatives¹ attachés à cette qualité.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.